



Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole Du 14 au 20 mars 2010

FICHE D'INFORMATION N° 5

Temps d'arrêt = pertes

Toute entreprise a besoin d'être rentable. Pour maximiser les profits, il est essentiel de minimiser les pertes – notamment le temps non productif, les pannes coûteuses de machines, de même que les pertes associées à la blessure, à la maladie ou au décès de l'agriculteur, d'un membre de sa famille ou d'un des travailleurs agricoles.

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité.

La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« La sécurité à la ferme est un choix, pas un acte de foi, lance le PDG de FAC, Greg Stewart. Il incombe à chacun de nous de faire des choix éclairés pour la sécurité de notre lieu de travail parce qu'en agriculture, prendre le moindre risque peut avoir des conséquences funestes. »

En moyenne, 115 personnes meurent et 1 500 sont blessées grièvement dans des incidents en milieu agricole au Canada chaque année, sans compter le grand nombre de blessures mineures qui ne sont jamais signalées. Au total, les accidents avec blessures survenant dans les fermes canadiennes représenteraient un fardeau économique de 200 millions à 300 millions de dollars par an, selon les estimations d'une étude du programme Surveillance des blessures dans le secteur agricole au Canada.

Les programmes des commissions provinciales de santé et de sécurité au travail et les assurances privées peuvent protéger partiellement votre entreprise contre les pertes découlant des blessures, de la

maladie et des décès. Même s'ils varient d'une province à l'autre, la plupart des programmes des commissions provinciales de santé et de sécurité au travail exigent que les employés obtiennent des avantages tels que des pensions pour les personnes à charge et des indemnités pour les soins médicaux, le temps perdu, la réadaptation, les invalidités permanentes et les frais funéraires. Plus un employeur présente de demandes d'indemnisation, plus ses primes sont élevées.

Toutefois, les propriétaires exploitants d'entreprises agricoles et les membres de leur famille (enfants, frères, sœurs et parents) qui y travaillent n'ont pas nécessairement besoin de cette protection dans toutes les provinces. C'est un détail important puisqu'au Canada 61 % des exploitations agricoles sont détenues et exploitées par une seule personne, 27 % appartiennent à des associés, 10 % sont des entreprises familiales constituées en société et seulement 2 % appartiennent à des sociétés autres que des sociétés familiales, selon Statistique Canada.

Pour le bien de l'entreprise, il est impératif de prendre une décision éclairée en ce qui concerne les coûts d'entreprise éventuels d'un incident lié à l'exploitation agricole. Il faut aussi disposer d'un plan d'action en cas d'incident. Gardez à l'esprit que, selon les estimations, pour chaque dollar de pertes assurables, il faut compter cinq dollars de pertes non couvertes par l'assurance. Qu'il s'agisse d'un employé assuré ou d'un membre de la famille non assuré, voici certains des coûts cachés qui peuvent découler des accidents avec blessures :

- Le salaire d'un travailleur blessé qui n'est pas couvert et les salaires versés pour du temps non travaillé le jour de l'accident.
- Le salaire des autres travailleurs qui suspendent leurs activités afin d'aider le travailleur blessé ou d'observer la scène, ou encore dont le travail dépendait de la production du travailleur blessé.
- Le coût du salaire versé à la personne chargée de prendre soin du travailleur blessé, y compris de sa stabilisation en attendant l'arrivée des secouristes ou encore de son transport à l'hôpital, ainsi que de remplir les formulaires et de rédiger les rapports d'incident.
- Le coût du transport par ambulance si l'évacuation du blessé s'avère urgente.
- Le coût des dommages au produit, à la machinerie ou aux installations. Même si ces dommages sont couverts par une assurance, il faut prendre en compte le coût de la franchise.
- Les coûts d'instruction, de formation et de mutation des travailleurs ou, dans certains cas, celui de l'embauchage d'un nouvel employé.
- Le coût de la perte de rendement lors de la formation du remplaçant ou encore lors du retour au travail du travailleur blessé.
- Le coût de l'enquête sur les circonstances de l'accident, du traitement des réclamations et des divers formulaires, ainsi que des appels téléphoniques et du suivi.

Si l'on additionne tous ces coûts, en multipliant le nombre de personnes et d'heures par le salaire horaire, à combien s'élève le total des pertes non couvertes par l'assurance?

Maintenant, avez-vous pensé à ceci : si votre entreprise fonctionne avec une marge de profit de 5 % et si le total des pertes non couvertes par l'assurance s'élève à 5 000 \$, alors votre entreprise devra générer un chiffre d'affaires de 100 000 \$ pour payer pour cet incident. De même, si votre entreprise fonctionne avec une marge de profit de 2 %, elle devra générer un chiffre d'affaires de 250 000 \$ pour payer pour l'incident. Ne serait-il pas plus rentable pour l'entreprise de prévenir au lieu de payer pour les « pots cassés »?

Comme vous le voyez, il est rentable pour l'entreprise de réduire au minimum les pertes par la prévention des blessures. Comment? En effectuant une vérification de sécurité dans l'exploitation agricole, en gardant la machinerie en bon état et en installant des dispositifs de sécurité, en s'assurant d'une couverture d'assurance suffisante en cas d'accident de travail, en enseignant aux travailleurs des méthodes de travail sûres, en prêchant par l'exemple et en faisant de la sécurité une priorité partout dans la ferme.

La FCA, l'ACSA, FAC et AAC invitent les agriculteurs canadiens à faire la promesse suivante : « La prévention à la ferme : je m'y engage! »

- 30 -

Pour les médias francophones:

Diane Wreford, Directrice des communications et du développement

Tél : 204-275-8874 Courriel : dwreford@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

*** Des photos et des dessins humoristiques pour accompagner cet article peuvent être téléchargés gratuitement du site www.casa-acsa.ca.

Pour télécharger cet article, allez au www.casa-acsa.ca ou au www.cfa-fca.ca.

QUAND LA CONCURRENCE EST VIVE ET LES MARGES DE PROFIT SONT MINCES, LA LIMITATION DES PERTES PEUT CONTRIBUER BIEN DAVANTAGE AUX PROFITS.					
Ce tableau montre le chiffre d'affaires requis pour payer les différents coûts des pertes causées par des incidents (blessure, maladie, dégâts, vol). Ce montant varie selon la marge de profit. Ainsi, si la ferme a une marge de profit de 3 %, elle a besoin d'un chiffre d'affaires de 333 000 \$ pour absorber des pertes de l'ordre de 10 000 \$.					
COÛT ANNUEL DES INCIDENTS	MARGE DE PROFIT				
	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %
1 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	33 000 \$	25 000 \$	20 000 \$
5 000 \$	500 000 \$	250 000 \$	167 000 \$	125 000 \$	100 000 \$
10 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	333 000 \$	250 000 \$	200 000 \$
25 000 \$	2 500 000 \$	1 250 000 \$	833 000 \$	625 000 \$	500 000 \$
50 000 \$	5 000 000 \$	2 500 000 \$	1 667 000 \$	1 250 000 \$	1 000 000 \$
100 000 \$	10 000 000 \$	5 000 000 \$	3 333 000 \$	2 500 000 \$	2 000 000 \$
150 000 \$	15 000 000 \$	7 500 000 \$	5 000 000 \$	3 750 000 \$	3 000 000 \$
200 000 \$	20 000 000 \$	10 000 000 \$	6 666 000 \$	5 000 000 \$	4 000 000 \$

CHIFFRE D’AFFAIRES REQUIS POUR COUVRIR LES PERTES

Selon une étude effectuée par le programme Surveillance des blessures dans le secteur agricole au Canada sur une période de 12 ans, un accident mortel et une blessure entraînant une invalidité permanente coûtent moyenne 275 000 \$ et 143 000 \$, respectivement. Le coût moyen d’un incident nécessitant une hospitalisation s’élève à 10 000 \$ contre 700 \$ pour un incident n’en nécessitant pas. Au total, les accidents avec blessures survenant dans les fermes canadiennes représenteraient un fardeau économique de 200 millions à 300 millions de dollars par an selon les estimations.